

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



L'enseignement agricole à la rentrée 2007



Michel Barnier,
Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche
crédits photos :
Xavier Remongin/Min.Agri.Fr

Cette rentrée scolaire est la première que je conduis en tant que Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et j'en suis particulièrement heureux.

L'enseignement agricole trouve toute sa place dans la politique menée par mon département ministériel : la lettre de mission du Président de la République et du Premier ministre, qui m'ont confié la responsabilité de conduire cette politique, souligne la place de l'enseignement agricole pour conforter le rôle de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de l'industrie agroalimentaire comme éléments clé de l'économie.

L'implication de nos établissements dans la vie des territoires ruraux, leur lien avec les filières professionnelles, leur capacité à adapter les formations aux mutations du monde rural, donnent à l'enseignement agricole de solides atouts : les très bons résultats des élèves aux examens et leur taux d'insertion professionnelle en sont la preuve.

Au cours de cette année scolaire 2007-2008, nous poursuivons nos efforts de modernisation : la rénovation des enseignements et des diplômes, l'harmonisation de l'offre de formation, l'ouverture sur des thèmes qui concernent l'avenir de notre société, l'environnement, le développement durable, l'aménagement des territoires ruraux.

Dans cette optique, le quatrième Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement agricole technique a été révisé. Ce document d'orientations stratégiques organise la complémentarité entre la formation scolaire et l'apprentissage et confirme le rôle de l'enseignement agricole dans le développement de la qualification des métiers. Il place les établissements dans des objectifs de développement durable. Enfin, il encourage le niveau régional et les établissements à engager le débat conduisant au renouvellement de leurs projets.

L'enseignement supérieur poursuivra sa restructuration en grands pôles de compétences pour mieux associer les établissements d'enseignement, les instituts de recherche et les centres de développement relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Avec l'ensemble de la communauté éducative et avec ses partenaires, mon ambition est de conforter la place de l'enseignement agricole dans le dispositif national de formation et au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les réussites et les projets de l'enseignement agricole, en particulier en matière de préparation à l'emploi, méritent d'être davantage connus. C'est pourquoi ce dossier d'information présente, pour la rentrée 2007, les chiffres, les réalisations et les projets de l'enseignement agricole.

Je souhaite que ce dossier vous donne envie de mieux le connaître.

Bien sincèrement,

Michel Barnier
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Les nouveautés de la rentrée scolaire 2007	3
● Le 4ème Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement agricole technique révisé	5
● Le nouveau cadre pour les stages en entreprises des élèves	6
● La rénovation de l'enseignement des langues vivantes et l'appel à projets innovants	6
● La rénovation des BTS	7
● La réforme du cursus dans les écoles nationales vétérinaires	8
Les grands dossiers de l'année scolaire et universitaire 2007 - 2008	9
● L'ouverture de l'enseignement agricole	11
- La promotion sociale	11
- L'action dans les territoires	12
- L'éducation au développement durable	13
- La coopération internationale	14
● L'enseignement technique agricole	14
- La politique de formation pour l'installation	14
- Les bio-énergies dans les formations	15
- L'engagement dans les pôles d'excellence rurale	16
- Le renforcement de la politique de formation des personnels de l'enseignement agricole	17
● L'enseignement supérieur agricole	18
- Les pôles de compétences et la contractualisation	18
- La recherche	19
Les données essentielles	21
● L'organisation générale de l'enseignement agricole	23
● Les effectifs	24
● Les résultats aux examens	29
● L'insertion professionnelle	30
● Les établissements	31
● Les personnels	31
● Les indicateurs LOLF ou/et schéma	32
● Enquête de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole	35
Annexes	37
Siglier	41

**Les nouveautés
de la rentrée scolaire
2007**

Les nouveautés de la rentrée scolaire 2007

● Le 4ème Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement agricole technique révisé - SPNF -

Le SPNF est un document d'orientations générales pour l'enseignement technique agricole.

Sa quatrième édition a été arrêtée en 2004, juste avant la déconcentration auprès des DRAF des décisions d'ouverture ou de fermeture de classes dans tous les établissements et la mise en place des BOP déconcentrés. Par ailleurs, de nouvelles attentes vis à vis de l'enseignement agricole ont été exprimées en 2006, notamment dans le cadre de l'audit de modernisation relatif à l'enseignement technique agricole et dans le rapport de Madame Françoise Férat, Sénateur de la Marne.

La révision du 4ème SPNF :

- organise la complémentarité entre la formation initiale scolaire et l'apprentissage,
- formule des préconisations en matière d'orientation des jeunes,
- confirme le rôle de l'enseignement agricole dans le développement de la qualification des métiers des services à la personne, tout en maintenant sa présence dans le cœur de métier que constituent les secteurs de la production agricole, de la transformation et de l'aménagement,
- place clairement les établissements dans des objectifs de développement durable, en insistant sur la synergie entre les missions et le travail en réseau,
- formule des orientations en matière de formation continue des personnels et d'articulation entre enseignement technique et enseignement supérieur,
- renouvelle la définition des objectifs et des indicateurs qui rendront compte de la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole. Ces indicateurs calculés feront l'objet d'un débat annuel en CNEA. Sont créés des indicateurs relatifs à la satisfaction des élèves et des parents d'élèves.

A partir de la dynamique créée par cette révision, il est essentiel que le niveau régional et les établissements engagent les débats conduisant au renouvellement de leurs projets, afin d'aboutir à une meilleure insertion des établissements dans leur territoire, par la recherche d'une réelle synergie entre les missions confiées à l'enseignement agricole et l'animation de réseaux d'établisse-

ments. Un document synthétique de 4 pages a été mis à la disposition des équipes de direction des établissements pour leur venir en appui dans cette démarche.

La révision a été lancée par le directeur général de l'enseignement et de la recherche en invitant le conseil national de l'enseignement agricole (CNEA), instance réunissant l'ensemble de ses partenaires (enseignants, parents d'élèves, élèves, branches professionnelles, fédérations de l'enseignement privé, conseils régionaux, ...), à entamer une réflexion dès juillet 2006 en vue de sa révision.

Elle a été conduite par un groupe de travail issu du CNEA, auquel participaient un représentant des DRAF et un chef de service régional de la formation et du développement (SRFD). Afin qu'elle prenne en compte les préoccupations directement exprimées par les acteurs de terrain, six réunions interrégionales ont été organisées début 2007, ce qui a constitué une innovation en terme d'organisation. L'ensemble de ces débats s'est également nourri des préconisations de plusieurs rapports récents, parmi lesquels figurent celui de François Grosrichard sur "l'enseignement agricole au cœur de la modernité rurale" et celui de l'observatoire national de l'enseignement agricole (ONEA) sur l'orientation.

Cette concertation a ainsi été l'occasion de relier la réflexion d'acteurs des niveaux régional et local à celle des membres des instances nationales de l'enseignement technique agricole.

Le document complet du 4ème schéma prévisionnel national des formations révisé est disponible sur www.chlorofil.fr.

● Le nouveau cadre pour les stages en entreprises des élèves

Pour en permettre une mise en œuvre optimale, garantissant la sécurité de tous, les dispositions réglementaires relatives à l'organisation de ces périodes en entreprises ont été revues. Ainsi, en conformité avec le code du travail, le ministère de l'agriculture et de la pêche a élaboré le décret n°2007-126 du 29 janvier 2007 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

Ces nouvelles dispositions prévoient des mesures de différents ordres et en particulier que :

- des visites d'informations sont accessibles aux jeunes collectivement quelque soit leur âge et individuellement à partir de 14 ans ;
- les élèves peuvent effectuer, à partir de 14 ans et en fonction de la formation suivie, des séquences d'observation, des stages d'initiation, des stages d'application et des périodes de formations en milieu professionnel, ces dernières constituant les seuls types de stages qui donnent la possibilité d'obtenir pour les élèves mineurs des dérogations à l'utilisation de machines dangereuses.

Par ailleurs toutes ces différentes formes d'accueil en entreprises doivent faire l'objet de conventions dont les clauses types ont été fixées par arrêté du 7 mai 2007.

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé d'accompagner ces nouvelles dispositions par une convention de partenariat signée dès l'été 2006 avec la Caisse centrale de mutualité sociale agricole. Grâce à cette convention l'intégration de la santé et la sécurité au travail dans l'enseignement agricole pourra être renforcée.

Compte-tenu des changements en matière de stages en entreprises, le comité de pilotage national de cette convention a ainsi retenu deux priorités d'actions pour 2007 :

- la formation des personnels ;
- l'accueil en entreprises des élèves, étudiants et apprentis.

Ainsi, grâce aux deux groupes de travail mis en œuvre dans ce cadre, des outils pédagogiques sur ces deux thèmes pourront très prochainement être élaborés et diffusés à l'ensemble des acteurs concernés par ces préoccupations.

Une circulaire d'application de l'ensemble de ce dispositif à l'attention des établissements et des directions régionales de l'agriculture et de la forêt permettra de synthétiser l'ensemble de ces nouvelles dispositions.

Les stages et plus généralement l'ensemble des périodes en entreprises des élèves de l'enseignement agricole sont un outil essentiel pour permettre

aux jeunes de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises dans le cadre de leur formation avec les réalités du monde professionnel.

C'est dans cet esprit que la quasi totalité des formations dispensées par les établissements d'enseignement agricole comportent des semaines de stages en entreprises :

- 12 à 16 semaines en brevet de technicien supérieur agricole ;
- 14 à 16 semaines en baccalauréat professionnel ;
- 10 à 12 semaines en brevet d'études professionnelles agricoles ;
- 14 à 16 semaines en certificat d'aptitude professionnel agricole.

Par ailleurs, l'enseignement agricole est constitué, pour environ un tiers de ses effectifs d'élèves, d'établissements dispensant des formations à temps plein selon un rythme approprié, c'est-à-dire qui conjuguent selon un rythme approprié des enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement même et d'autre part dans le milieu agricole et rural.

Selon les formations suivies par les jeunes, ces périodes en entreprises recouvrent différents objectifs. Il peut notamment s'agir :

- d'amener les élèves à découvrir différents milieux professionnels afin de développer leurs goûts et aptitudes et de définir un projet de formation ultérieure ;
- de leur permettre d'articuler les savoirs et savoir-faire acquis dans l'établissement scolaire avec les langages techniques et les pratiques du monde professionnel ;
- mais aussi, pour certaines formations, d'amener les élèves à appréhender concrètement leur futur métier.

● La rénovation de l'enseignement des langues vivantes et l'appel à projets innovants

Le plan de rénovation des langues pour l'enseignement agricole va entrer en application à partir de la rentrée 2007.

L'objectif de ce dispositif est d'élever le niveau des compétences en langues des jeunes et adultes en formation en particulier la maîtrise de la communication orale.

Plusieurs mesures viennent concrétiser cette volonté de promouvoir une nouvelle approche de l'enseignement des langues vivantes :

- le dédoublement progressif des effectifs en cours de langues ;
- la priorité accordée dans le programme national de formation 2007, à la formation continue des enseignants de langues pour les familiariser avec le Cadre Européen de Références en Langues qui préconise une nouvelle organisation des enseignements, une pédagogie active et une conception

positive de l'évaluation ;

- des bourses pour le financement de stages en entreprise à l'étranger et des échanges linguistiques alloués en fonction des priorités thématiques et géographiques définies par la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- un dispositif d'appui à l'innovation pédagogique qui consiste à valoriser, dans les établissements, l'émergence de pratiques visant à rendre l'enseignement des langues plus attractif ;
- le développement des sections européennes dans lesquelles les élèves peuvent bénéficier d'un enseignement en langue étrangère d'une ou plusieurs disciplines.

D'une manière générale, une attention particulière est apportée à tout ce qui permet de compléter le cours par un apprentissage informel de la langue à travers des activités dans lesquelles la langue cesse d'être une discipline scolaire pour devenir un outil de communication.

En particulier, l'enseignement en langue étrangère d'une discipline technique permet aux jeunes d'acquérir une culture professionnelle du secteur concerné dans le pays dont ils apprennent la langue.

A partir de la rentrée 2007, l'impact des actions de coopération internationale sur la progression du niveau des compétences en langues sera évalué. L'usage des techniques de l'information et de la communication ainsi que de la formation ouverte à distance sont fortement encouragés, en particulier pour l'auto-évaluation, qui est aussi un moyen de développer l'autonomie des jeunes et des adultes en formation.

● La rénovation des Brevets de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)

L'application des principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur accélère la réflexion engagée sur les BTSA au cours de l'année 2006.

La rénovation et l'évolution des BTSA doit répondre à plusieurs objectifs :

- leur inscription dans les principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (crédits ECTS, attestation descriptive du diplôme, modularisation du cursus, semestres...) ;
- leur articulation avec le nouveau bac technologique STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) ;
- la nécessité de faire évoluer les programmes de formation pour mieux répondre aux besoins des secteurs professionnels ;
- les aspirations liées à la formation tout au long de la vie, notamment l'application de la VAE ;
- la réussite d'un public diversifié (bac technologique, bac S, bac professionnel).

Les actions à mettre en œuvre doivent être convergentes. Cependant, il convient de distinguer et de

faire avancer de concert deux dossiers :

- la rénovation des options de BTSA,
- la restructuration du cursus BTSA.

Avancement des dossiers en 2006

La réflexion s'est d'abord engagée autour de l'inscription des BTSA dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Pour ce faire, un comité de pilotage a été mis en place.

Le BTSA, diplôme de niveau bac+2, garde toute sa place dans le dispositif d'enseignement agricole. Il répond à une demande sociale et à une demande économique. Les branches professionnelles reconnaissent et sollicitent ce niveau de formation. Il convient de maintenir son caractère professionnel.

Des logiques de parcours ou passerelles de formations post-baccalauréat, intégrant le BTSA doivent être développées pour faciliter la poursuite d'études supérieures, courtes ou longues, ainsi que la réorientation des étudiants.

Au niveau réglementaire, la DGER a introduit au règlement général relatif à l'organisation des BTSA, les nouvelles dispositions suivantes :

- les BTSA sont des formations de l'enseignement supérieur qui s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne,
- l'obtention du BTSA emporte l'acquisition de 120 crédits européens,
- une attestation descriptive du parcours de formation propose pour chaque élément constitutif de la formation une valeur en crédits dans la limite des 120 crédits,
- la possibilité pour les lycées d'établir des conventions pédagogiques avec d'autres établissements d'enseignement français ou étrangers pour faciliter l'orientation ou la poursuite d'études.

Ces nouvelles dispositions ont reçu les avis favorables des diverses instances mi-décembre 2006 et le décret a été publié au Journal Officiel du 16 mai 2007.

Compte tenu des objectifs, la rénovation qui s'engage a abouti aux premières évolutions suivantes :

- la mise en place d'une nouvelle architecture du cursus BTSA dans la perspective de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
- la présentation de la formation sous forme de domaines d'enseignement ;
- chaque domaine d'enseignement, constitués de modules d'enseignement, se verra affecté de crédits européens (ECTS) prévus dans les nouvelles dispositions relatives à l'organisation générale du BTSA ;
- une harmonisation de l'horaire "élève" à 30 heures/semaine pour toutes les options de BTSA ;
- l'introduction d'un nouveau domaine "projet personnel et professionnel".

Ces évolutions ont fait l'objet de présentation aux

diverses instances partenaires (CPC, CTPC, CNEA, CNESERAAV).

Ces évolutions sont appliquées dès la rentrée 2007 aux BTSA productions aquacoles et services en espace rural.

Programme de travail 2007

Sur le très court terme, les évolutions introduites (cf. supra) permettent d'assurer la durabilité du dispositif BTSA en faisant co-exister des options BTSA renouvelées avec des non-renouvelées.

La réflexion sur la restructuration des BTSA continue avec comme objectifs :

- la modularisation du cursus de formation,
- l'évolution du dispositif d'évaluation,
- l'organisation en semestres.

Cette réflexion s'appuiera, d'une part, sur le dispositif des "unités capitalisables" du BTSA Anabiotec, et d'autre part, sur l'organisation et le fonctionnement de certains établissements.

Voir annexe 1 page 38.

● La réforme du cursus dans les écoles nationales vétérinaires

Un arrêté relatif aux études vétérinaires (du 20 avril 2007 publié au Jo du 10 mai 2007) organise le cursus en 7 ans consistant en 2 premières années de formation biologique générale (par exemple dans les classes préparatoires de la filière BCPST, dans une université en vue de l'obtention d'un DEUG, dans un lycée agricole en vue de l'obtention d'un BTSA, ...) et en 5 années se déroulant dans une école nationale vétérinaire après réussite à l'un des concours d'accès.

Les études dans les écoles nationales vétérinaires ont pour objet de dispenser la formation théorique, pratique et clinique que requiert l'exercice professionnel tel que décrit dans le référentiel professionnel. Cette formation doit permettre d'acquérir les compétences, savoirs, savoir-faire et savoir-être définis dans le référentiel de diplôme.

Les cinq années dans les écoles nationales vétérinaires sont divisées en semestres : un tronc commun de 8 semestres suivi de 2 semestres d'approfondissement dans un des domaines professionnels prévus (animaux de production, animaux de compagnie, équidés, santé publique vétérinaire, industrie, recherche).

Au cours de chaque semestre, la formation est organisée en unités d'enseignement conduisant à l'obtention de crédits. Le volume horaire des enseignements magistraux ne doit pas dépasser celui des enseignements pratiques, dirigés et cliniques. Celui de la formation clinique doit représenter au moins 30% de la formation sur l'ensemble des 8 premiers semestres.

Au cours des 6 premiers semestres, un stage peut être effectué dans une structure de recherche, notamment pour les étudiants qui se destinent à la recherche.

La formation des 10 semestres doit s'effectuer en partie, pour une durée maximale de 2 semestres, dans des établissements de formation vétérinaire ou en stage dans une structure professionnelle d'un autre pays.

La formation de tronc commun est sanctionnée par le diplôme d'études fondamentales vétérinaires délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des unités d'enseignement des 8 premiers semestres.

Le diplôme d'études fondamentales vétérinaires confère le grade de master.

Seuls les titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires peuvent accéder en année d'approfondissement. Le droit de soutenir la thèse d'exercice vétérinaire et de s'inscrire dans une formation professionnelle complémentaire est subordonnée à la validation de l'année d'approfondissement. Le nombre d'inscriptions comme étudiant en préparation de thèse de doctorat vétérinaire est limité à 2.

Voir annexe 2 page 39.

**Les grands dossiers
de l'année scolaire
et universitaire
2007-2008**

Les grands dossiers de l'année scolaire et universitaire 2007-2008

● L'ouverture de l'enseignement agricole

La promotion sociale

L'enseignement agricole joue un rôle reconnu de promotion sociale notamment du fait de sa mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle qui lui a été conférée dès 1999.

En 2007-2008, les actions se poursuivront dans l'enseignement technique où elles pourront prendre appui sur deux nouveaux partenariats nationaux. Dans l'enseignement supérieur sous tutelle du ministère, des travaux seront initiés pour favoriser l'accès des enfants des familles les plus modestes aux études supérieures.

Travailler sur l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes nécessite que soient mis en œuvre des partenariats à tous les niveaux : national, régional, local.

Partenariats régionaux

Ainsi, dans l'enseignement technique agricole, des liens ont été concrétisés dans la plupart des régions avec les rectorats, les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO), les missions locales, les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, les collectivités territoriales.

Partenariats nationaux

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) a signé des protocoles et conventions avec différents organismes (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme -ANLCL-, Ministère de la Défense, Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire -APECITA- ...) ce qui permet de décliner de nombreuses actions sur l'ensemble du territoire en toute cohérence.

Dans le cadre du dispositif "Défense deuxième chance"

un protocole d'accord a été signé le 9 mars 2007 entre la ministre de la Défense et le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, complété par une convention cadre entre le Directeur de l'Établissement Public d'Insertion de la Défense et le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche.

L'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDe) a été créé en 2005 à l'initiative du ministère de la Défense et du ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement.

Ce dispositif, conçu dans le cadre du plan de cohésion sociale, a pour objectif de mettre en place des centres "Défense deuxième chance". Ces centres accueillent des jeunes de 18 à 23 ans qui sont aujourd'hui en situation d'échec scolaire et professionnel. Ils leur offrent un encadrement approprié et une formation de six mois à un an qui leur donnent toutes les chances de trouver une place dans la société et d'accéder à un emploi : ils ont notamment accès à un diplôme qui servira à l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle. A terme, ce sont 20 000 jeunes qui devraient être concernés par ce dispositif.

L'enseignement agricole, étant investi d'une mission Insertion, s'est impliqué en toute logique dans le dispositif "Défense deuxième chance".

A ce jour, sur les 20 centres ouverts, 3 le sont sur des sites d'établissements d'enseignement agricole.

Le développement de ces collaborations sur ce sujet pourra se traduire par de la mise à disposition de locaux, de matériels, de personnels formateurs ou par de l'ingénierie de formations pour les métiers relevant du champ de compétences de la DGER.

Un partenariat avec l'association de la légion d'honneur "Un avenir ensemble"

L'association "Un avenir ensemble", créée en mars 2006 et présidée le grand chancelier de la légion d'honneur, a pour mission principale de contribuer à la réussite de jeunes élèves méritants français ou étrangers, issus de milieux modestes ou défavorisés.

Outre la possibilité d'appui financier, la spécificité d'action de cette association réside essentiellement dans l'implication de décorés des deux ordres nationaux (légion d'honneur et ordre national du mérite) et de la médaille militaire sous la forme de parrainages d'élèves boursiers au mérite.

La convention nationale qui a été signée entre la DGER et l'association "Un avenir ensemble" le 20 avril 2007 vise à conforter ce dispositif de parrainages. Elle pose le principe que ce partenariat a pour objet de soutenir dans leur scolarité et dans leur insertion professionnelle des jeunes de l'enseigne-

ment agricole issus de milieux défavorisés ou modestes, méritants et motivés.

Grâce à ce partenariat national, l'association "Un avenir ensemble", dans le cadre de conventions locales passées avec les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, s'engage ainsi à mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement scolaire et d'insertion professionnelle en direction des jeunes concernés et à apporter un soutien financier notamment sur un projet professionnel présenté par le jeune.

Au niveau de l'enseignement supérieur, des travaux engagés pour favoriser l'accès des enfants des familles les plus modestes aux études supérieures

Constatant que le recrutement des élèves dans les grandes écoles sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture reste encore trop peu ouvert aux jeunes de milieux modestes, la DGER a constitué un groupe de travail ayant pour mission de faire des propositions concrètes visant deux objectifs :

- élargir le spectre des origines sociales des étudiants ;
- renforcer les liens entre l'enseignement technique agricole et enseignement supérieur agricole afin de faciliter la poursuite d'études supérieures longues des meilleurs élève d'origine modeste.

Ces propositions, qui sont au nombre de huit et qui ont été présentées à la Conférence des directeurs des établissements d'enseignement supérieur agricole (CDSEA) du 7 février 2007, peuvent être regroupées en deux grands thèmes qui sont les suivants :

- Le renforcement d'actions visant à développer l'information sur l'enseignement supérieur agricole

Beaucoup trop de jeunes considèrent, souvent par méconnaissance, que les études supérieures longues "ne sont pas faites pour eux". Aussi les deux premières propositions concernent l'information sur les études dans l'enseignement supérieur agricole long. Plus précisément il s'agit :

- 1° d'élaborer une politique d'information sur l'enseignement supérieur agricole long en direction des prescripteurs de l'orientation dans l'enseignement technique agricole (enseignants, Conseillers Principaux d'Education, documentalistes...), des jeunes des lycées agricoles et de leurs parents ;
- 2° de mettre en place des partenariats régionaux entre établissements d'enseignement supérieur, pôles de compétence, lycées agricoles et entreprises visant les objectifs suivants : le développement des échanges entre lycées agricoles et grandes écoles ; le "repérage" des meilleurs élèves de l'enseignement technique agricole ; le tutorat et l'accompagnement des lycéens agricoles ; le développement de partenariats avec les entreprises en vue de favoriser la formation d'ingénieur par la voie de l'apprentissage.

- L'élargissement des viviers dans les écoles par la mise en œuvre de parcours lisibles et diversifiés

Les propositions suivantes visent à favoriser le passage d'un système de formation sélectionnant par l'échec à un système de formation plus intégratif. Elles portent sur :

- 3° la réforme du parcours de formation Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) - classe post BTSA - grande école. Les bacheliers technologiques auront un accès prioritaire aux classes préparatoires post BTSA - BTS - DUT ;
- 4° le renforcement de la filière des classes préparatoires technologie-biologie (TB) ;
- 5° le recrutement dans les écoles d'ingénieurs d'étudiants ayant suivi au moins deux années d'études supérieures mais ne pouvant être recrutés par les concours existants ;
- 6° l'expérimentation à l'École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires (ENITIAA) de Nantes d'un cycle de préparation à la formation d'ingénieur réservé aux étudiants préparant un Brevet de Technicien Supérieur Agricole ;
- 7° l'expérimentation à Sup Agro Montpellier d'un cycle préparatoire intégré de deux ans pour les bacheliers technologiques (des ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture) en partenariat inter-écoles avec sécurisation du parcours ;
- 8° l'élaboration de formations d'ingénieur par la voie de l'apprentissage. Par exemple, l'ENITA de Bordeaux développe un projet de formation d'ingénieur par apprentissage en collaboration avec le secteur fruits et légumes dans une perspective de reprise ou de création d'entreprises.

L'action dans les territoires

Attribution de décharges horaires pour des ingénieurs participant à des projets de qualité.

Depuis l'adoption le 23 février 2005 de la loi 2005-157, relative au développement des territoires ruraux, la mission d'animation du milieu rural qui était confiée aux établissements d'enseignement agricole a été élargie pour leur permettre de participer pleinement au développement du territoire dans toutes ses composantes, sociales, économiques, culturelles et environnementales. La DGER souhaite encourager la prise en compte de cette mission par les établissements d'enseignement agricole par un renforcement des moyens mis à leur disposition. A compter de l'année scolaire 2007-2008, des décharges équivalentes à un tiers temps d'enseignement pourront être accordées à des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement (IAE) et des Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et Forêts (IGREF) en poste dans un établissement public d'enseignement agricole dès lors qu'un projet d'animation ou de développement s'inscrit sur son territoire aura été retenu dans le cadre d'une procédure organisée par la DGER. A la ren-

trée 2007, 34 ingénieurs bénéficieront de cette mesure. Par ailleurs, depuis la rentrée 2006, tous les ingénieurs nouvellement affectés dans les établissements bénéficient d'une décharge de ce type.

Renforcement des liens "recherche formation développement" en cohérence avec des dynamiques territoriales

Le dispositif expérimental des chefs de projet de partenariat pour la recherche, la formation et le développement, s'inscrit dans la stratégie de la DGER, de mise en synergie des acteurs de ces différents domaines. Il consiste à confier à de jeunes ingénieurs du génie rural des eaux et forêts (IGREF) ou ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE), sortant d'école, la mise en œuvre de projets partenariaux pour une durée allant de trois à cinq ans. Les projets portés par les établissements d'enseignement technique agricole doivent être innovants et correspondre à un ensemble d'actions structurées et cohérentes, qui doivent permettre de renforcer les relations de l'établissement avec les organismes de recherche et de développement, les établissements d'enseignement supérieur, les organisations professionnelles et les structures à vocation territoriale. Actuellement, vingt chefs de projet "R-F-D" sont en poste sur l'ensemble du territoire français et sept ingénieurs supplémentaires prendront leurs fonctions à la rentrée 2007. Après cinq années de fonctionnement, le dispositif sera évalué au cours de l'année 2007. Cette évaluation sera orientée et suivie par un comité d'évaluation composé à cet effet et sera confiée un bureau d'étude spécialisé.

Soutien à la création d'entreprises

La DGER s'est mobilisée depuis la fin 2005 pour accompagner les établissements d'enseignement agricole qui développent ou souhaitent développer des actions de soutien à la création d'entreprises. Un partenariat a été établi en ce sens avec l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE). A la rentrée 2007, un espace dédié aux établissements publics d'enseignement agricole sera ouvert au sein de l'espace "Professionnels" du site WEB de l'APCE. L'accès à cet espace sera ouvert aux établissements d'enseignement agricole qui en exprimeraient le souhait.

L'éducation au développement durable

Contexte actuel

La décennie mondiale 2005-2014 ouverte par l'UNESCO pour "l'éducation en vue du développement durable" se traduit en France par la mise en place d'un plan d'actions national, dans lequel l'enseignement agricole est impliqué.

La stratégie ministérielle de développement durable mise en place par le Ministère de l'Agriculture et

de la Pêche pour concourir à la Stratégie Nationale de Développement Durable et à la Stratégie Européenne de Développement Durable accorde en effet une place importante à l'enseignement agricole, selon une double perspective : l'éco-responsabilité des administrations, et le lien "recherche-formation développement" dans le domaine du développement durable.

Programme d'actions pour les années 2007 et 2008

L'objectif pour les années 2007 et 2008 est de poursuivre en les amplifiant les dynamiques engagées depuis de nombreuses années dans l'enseignement agricole. Il est ainsi prévu de renforcer la légitimité et la mobilisation des acteurs locaux par plusieurs moyens : la rédaction d'une circulaire consacrée à "l'Education en vue du Développement Durable", la formation continue des personnels des établissements (enseignants, personnels de direction, personnels d'administration), la diffusion des résultats de l'expérimentation Agriculture Durable (mis en ligne sur chlorofil.fr et idea.portea.fr) et de l'ouvrage "L'enseignement agricole en marche vers le développement durable", publié en avril 2007 par Educagri Edition.

En outre, deux grands axes ont été retenus pour structurer les réflexions et activités aux niveaux locaux, régionaux et nationaux :

- Développement Durable et formation professionnelle,
- Développement Durable, citoyenneté et territoires.

Cinq types d'actions seront organisés :

- 1- L'introduction de la notion de développement durable sera poursuivie dans les référentiels de formation, en s'appuyant sur les situations d'enseignement et d'évaluation pluridisciplinaires déjà existantes.
- 2- Les différents réseaux d'éducation (culture, santé, citoyenneté, environnement, développement, technique,...) participeront à la sensibilisation et à l'éducation en vue du développement durable.
- 3- Les projets d'exploitations agricoles ou d'ateliers technologiques seront actualisés pour concourir à une éducation par l'exemple au sein des établissements.
- 4- Les projets d'établissement se structureront peu à peu autour de ce grand objectif, à travers les actes de la vie quotidienne, les projets de vie scolaire et la participation de tous au processus d'évolution.
- 5- Les quatre missions autres que la formation favoriseront la diffusion d'innovations dans ce domaine, en lien avec les acteurs professionnels et associatifs, les collectivités territoriales et les instituts de recherche et de développement.

La coopération internationale

La coopération internationale de l'enseignement agricole a pour but de donner une ouverture aux enjeux internationaux dans les enseignements (intégration dans les programmes) pour les formateurs, les équipes de recherche et surtout dans les cursus des élèves, apprentis ou étudiants. Cette composante de la formation dispensée dans les établissements agricoles est indispensable pour former des professionnels et des citoyens conscients des enjeux économiques, sociaux et culturels du monde contemporain.

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, l'accent sera mis sur la valorisation des actions menées par les établissements.

En 2006, neuf séminaires régionaux ont réuni plus de 300 personnes des communautés éducatives ainsi que 1600 élèves ou étudiants de l'enseignement agricole. Ces séminaires vont être valorisés lors des Journées Nationales de la Coopération Internationale (JNCI), qui se tiendront au LEGTA Louis Pasteur, à la Canourgue en Lozère, les 9, 10 et 11 octobre 2007. Ces journées d'étude porteront sur le thème "Mise en place, suivi et valorisation de la mobilité : quel intérêt pour l'enseignement agricole ?". Plus de 300 personnes sont attendues, avec cette année, une participation forte des établissements d'enseignement supérieur. Cette participation devra permettre de renforcer les liens avec l'enseignement technique.

Depuis 2004, la DGER est officiellement engagée dans une collaboration étroite avec l'OAA-FAO (Food and Alimentation Organization). Cette coopération a permis de créer 17 potagers d'école au Bénin, Sénégal, Burkina Faso, Madagascar et Togo. Cette opération sera valorisée lors de la Journée Mondiale de l'Alimentation qui aura lieu le 16 octobre 2007, sous la forme d'une large mobilisation, à cette occasion, des médias français et africains. En parallèle, la DGER reste engagée dans l'opération "Alliés contre la faim", toujours aux côtés de la FAO, afin de continuer à sensibiliser la société civile aux problèmes de la faim.

Dans le cadre de la nouvelle génération de programmes européens d'éducation et de formation tout au long de la vie 2007-2013, la DGER est associée à l'Agence Europe Education Formation France et organisera dans ce cadre en 2007 - 2008 des séminaires de valorisation auxquels seront systématiquement associés les établissements d'enseignement agricole, choisis pour le côté exemplaire de leurs projets. Les dates et les programmes seront régulièrement diffusés sur les sites Internet www.chlorofil.fr et www.portea.fr.

Par ailleurs, la mise en place des priorités géographiques et thématiques engagée en 2006 par la DGER se poursuivra. Après GéCO (avec l'Allemagne) et BRAFAGRI (avec le Brésil), d'autres programmes bi-nationaux de coopération seront

mis en place, notamment avec la Chine, en collaboration avec la Direction Générale des Politiques Économiques, Européennes et Internationales du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Par ailleurs, les bénéficiaires du programme GéCO (60 jeunes français et allemands) seront rassemblés lors d'un séminaire de valorisation, qui se tiendra en Allemagne au mois d'avril 2008.

Enfin, les établissements d'enseignement agricole, technique et supérieur seront sollicités pour faire des propositions visant à faire participer l'enseignement agricole à des événements en lien avec la présidence française de l'Union Européenne du deuxième semestre de l'année 2008.

● L'enseignement technique agricole

La politique de formation pour l'installation

La politique de l'installation est une des priorités de l'action du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. La formation des futurs agriculteurs est un des éléments prépondérants dans la réussite de ces installations. C'est en ce sens que l'Etat aide financièrement les candidats à l'installation en agriculture sous certaines conditions. Les candidats doivent avoir un diplôme professionnel agricole ouvrant droit à la capacité agricole. En effet, être agriculteur nécessite des connaissances et des compétences à la fois techniques, économiques, de gestion et humaines. Le futur installé doit donc être bien préparé à la conduite de son exploitation et la formation constitue une première composante de la réussite de cette installation.

Ils doivent aussi avoir effectué :

- un stage d'application qualifié de "stage 6 mois" qui a pour objet d'élargir l'horizon professionnel, humain et culturel des futurs agriculteurs et qui peut aussi être effectué à l'étranger ;
- un stage préparatoire à l'installation d'une durée minimale de 40 heures qui a pour but de conduire une réflexion générale sur le projet d'installation, l'environnement professionnel, la réglementation relative aux aides, le financement, le statut de fermage ;
- une étude prévisionnelle d'installation concernant le volet économique et financier du projet d'installation. Sur ce point le jeune peut bénéficier de l'appui d'experts.

Constatant que le public des candidats à l'installation a fortement évolué depuis la mise en place de ce dispositif (élévation du diplôme en formation initiale, diversification des projets, installation hors cadre familial -28%-, moyenne d'âge plus élevée - 28 ans-), le ministère de l'agriculture a engagé des travaux, en concertation étroite avec les partenaires professionnels, pour proposer un nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation.

Ce nouveau dispositif passe à la fois par :

- la rénovation des deux diplômes de référence de l'enseignement technique agricole qui restent la première condition de cette capacité : il s'agit du baccalauréat professionnel agricole "conduite et gestion de l'exploitation agricole" et du Brevet professionnel, option "responsable d'exploitation agricole" ;
- de nouvelles modalités de professionnalisation des candidats à l'installation qui pourraient se substituer aux stages 6 mois et aux stages préparatoires à l'installation.

La rénovation des diplômes de l'enseignement technique agricole conditionnant la capacité agricole

Dès l'automne 2006, le ministère de l'agriculture a entrepris la rénovation du Baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'exploitation agricole" (CGEA) et du Brevet professionnel, option "responsable d'exploitation agricole".

C'est dans ce cadre que le nouveau Baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'exploitation agricole", avec les options "systèmes à dominante culture", "systèmes à dominante élevage", "élevage et valorisation du cheval" et "vigne et vin", et que le nouveau Brevet professionnel, option "responsable d'exploitation agricole" (REA) seront mis en œuvre à la rentrée 2008.

Par cette rénovation, il s'agit de prendre en compte les nouveaux savoirs et compétences indispensables à l'exercice d'un métier en pleine évolution et au développement de l'emploi salarié. Ainsi, à côté des compétences liées aux pratiques professionnelles et à la gestion de l'entreprise, de nouveaux savoirs seront intégrés dans la formation :

- la prise en compte du développement durable dans toutes ses dimensions (économiques, environnementales, sociales),
- la communication sur les produits et sur le métier,
- la gestion des ressources humaines, le droit du travail,
- la prévention santé- sécurité au travail, la prise de décision,
- la connaissance des filières de transformation ainsi que les approches liées à la qualité.

Il s'agit également de favoriser l'accueil, dans les formations du secteur de la production, de jeunes non issus de familles d'agriculteurs en adaptant les modalités pédagogiques.

Pour le Baccalauréat professionnel CGEA, un module d'adaptation professionnel a été prévu, permettant à l'établissement d'adapter une partie de l'enseignement pratique et technique au contexte local ou à un système d'exploitation particulier.

Le Brevet Professionnel REA, possède aussi deux Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE) permettant cette adaptation de la formation au contexte.

La formation des équipes pédagogiques est prévue sur l'année scolaire 2007/2008.

Une expérimentation en cours pour de nouvelles modalités de professionnalisation des candidats à l'installation

Compte tenu de l'évolution des porteurs de projets à l'installation, de nouvelles dispositions concernant leur professionnalisation sont en cours d'expérimentation en 2007 dans certains départements.

Cette expérimentation a pour objectif de définir de nouvelles modalités de professionnalisation dans l'objectif d'apporter de la souplesse et de prévoir avant installation, en substitution des stages 6 mois et des stages préparatoires à l'installation, les actions de professionnalisation nécessaires et directement en rapport avec le projet et les compétences du jeune. Elles n'excluent pas les stages à l'étranger.

Sous réserve des résultats de cette expérimentation le dispositif global des stages 6 mois et préparatoires à l'installation sera revu début 2008.

Quelle que soit l'option retenue, celle-ci devra répondre aux deux critères suivants :

- la simplicité d'accès pour le porteur de projet à l'installation, qu'il soit éligible ou non à des aides de l'Etat ;
- le respect des conditions liées à l'exigence d'un diplôme de référence pour l'octroi des aides de l'Etat à l'installation.

Les bioénergies dans les formations

Les bioénergies constituent pour l'agriculture un enjeu d'avenir majeur, qui s'inscrit en outre dans une perspective plus globale de prévention des causes et de palliatif aux effets des changements climatiques.

Elles représentent une opportunité nouvelle de valorisation de la biomasse produite par l'agriculture et par la forêt, avec au moins trois avantages potentiels :

- substitution de ressources renouvelables à des ressources fossiles non renouvelables ;
- limitation des émissions de gaz à effets de serre (GES) ;
- renforcement de l'indépendance énergétique du pays.

Le développement de ces techniques pose à l'agriculture et à l'enseignement agricole de nouvelles questions tant en matière de choix des productions végétales et des rendements énergétiques, qu'en ce qui concerne les précautions d'emploi dans l'utilisation des bioénergies.

Les référentiels de formation intègrent donc, au fur et à mesure des rénovations pédagogiques, ces nouvelles fonctions pour l'agriculture et les spécificités des équipements agricoles qui en découlent, aussi bien pour les processus de transformation (systèmes de méthanisation, presses à huiles...) que d'utilisation (chaudières, carburants dans les automoteurs...).

Le nouveau baccalauréat technologique "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant"(STAV) introduit dans la matière "Gestion du vivant et des ressources", la "production de biomasse à des fins énergétiques". Le baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'exploitation agricole" (CGEA), qui sera mis en place à la rentrée 2008, cite la production d'agro-ressources - dont en particulier les bioénergies - comme fonction des systèmes de culture et traite des bioénergies sous l'angle de leur utilisation sur l'exploitation.

Les Modules d'Adaptation Professionnels, les Modules d'Initiative Locale constituent eux aussi des ensembles de formation permettant aux établissements de proposer des enseignements sur ces thèmes, en lien avec les territoires dans lesquels ils s'insèrent.

L'introduction de ces nouvelles approches implique la mise en place de formations adaptées pour les enseignants et les formateurs. Celles-ci se réalisent notamment grâce à des partenariats avec des professionnels dans le domaine des agroéquipements. Les interventions lors de stages, l'actualisation des ressources pédagogiques mises à disposition sur les thèmes des énergies renouvelables et des matériels concernés par ces énergies, comportent des rappels des contraintes liées à ces technologies sophistiquées, aux normes existantes en matière d'émission de polluants et à la fiscalité applicable à ces nouvelles formes d'énergie.

La prise en compte des bio-énergies dans l'enseignement agricole repose aussi sur les pratiques des exploitations agricoles des établissements publics d'enseignement agricole. Très motivés par cette thématique, les directeurs d'exploitation des établissements publics de l'enseignement agricole l'avaient retenu pour leurs rencontres nationales de février 2007. Les débats et échanges qui ont eu lieu à cette occasion ont confirmé la richesse et la diversité des projets d'expérimentation en cours, souvent sous des formes partenariales avec l'ADEME : plusieurs unités de pressage d'huile végétale pure avec utilisation sur les tracteurs de l'exploitation, valorisation de la biomasse ligneuse dans des chaudières à bois déchiqueté pour la valorisation des haies ou taillis, unités de méthanisation qui devraient se concrétiser en 2008, et la réalisation par des élèves de "diagnostics énergétiques planète", excellent outil pédagogique pour une sensibilisation au bilan énergétique d'une exploitation agricole.

L'engagement des établissements d'enseignement agricole dans les pôles d'excellence rurale (PER)

30 pôles d'excellence ruraux associent 26 établissements publics d'enseignement agricole et 8 établissements privés répartis dans 15 régions dont la Guyane. Les thématiques de ces pôles d'excellence rurale sont principalement "le tourisme et le patrimoine" (dix) et les "bioressources" (dix). Les autres pôles portent sur les "technologies".

Les CFPPA ont vocation à s'inscrire dans les PER au titre de leur mission de formation en lien direct avec l'emploi. Ils proposent pour cela une offre de formation de nature à répondre aux attentes du bassin d'emploi. Trois secteurs ont plus précisément été repérés :

- formation aux métiers liés à l'aménagement du territoire et au développement rural ;
- ingénierie de formation et accompagnement du secteur professionnel (associatif et territorial) vers la pluriactivité ;
- développement de l'emploi et transfert d'innovations par les pépinières d'entreprises.

La participation à un PER relève aussi de la mission d'animation et de développement des territoires. La liaison des établissements d'enseignement agricole avec leurs territoires est en effet historiquement forte et se concrétise par des partenariats multiples avec les acteurs locaux. Dans ce contexte les établissements jouent un rôle essentiel dans l'animation des interactions entre l'espace rural et les thématiques visées par les pôles d'excellence ruraux : l'agriculture, la culture ou le tourisme.

La diversité des formations dispensées dans les établissements publics d'enseignement agricole leur permet de contribuer au dispositif au travers des thématiques suivantes :

- celles couvertes par les pôles de compétitivité : agroalimentaire, valorisation de la biomasse, horticulture : des diversifications en lien avec des spécificités régionales (produits laitiers en Franche Comté, agroalimentaire dans différentes régions),
- celles non couvertes par les pôles de compétitivité : agriculture et développement durable, gestion de l'eau (des expériences innovantes en Martinique, Alsace ou Languedoc-Roussillon), tourisme rural (des expériences innovantes en Poitou-Charentes), actions culturelles (des expériences innovantes en Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Champagne Ardennes et Aquitaine) .

Le renforcement de la politique de formation des personnels de l'enseignement agricole

La dynamique de la formation continue des personnels de l'enseignement technique agricole

L'accompagnement de l'adaptation des compétences de l'ensemble des membres de la communauté éducative de l'enseignement agricole est un enjeu fort compte tenu des évolutions qui traversent notre système éducatif et de la nécessaire synergie entre les missions de l'enseignement agricole.

La mise à jour des connaissances, l'appropriation et la mise en oeuvre des rénovations des certifications, l'évolution des pratiques des enseignants et des formateurs pour s'adapter au changement de contexte et de public, sont des axes forts du dispositif de formation continue.

Plus particulièrement, la formation continue des personnels se renforce dans le champ de l'accompagnement des diplômés rénovés. La mise en place, à la rentrée 2006, du nouveau baccalauréat technologique "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)" a permis de construire un processus original d'accompagnement des personnels.

Il s'articule autour de quatre temps :

- la mise en œuvre du diplôme rénové et son organisation pédagogique dans les établissements locaux d'enseignement et de formation : des regroupements interrégionaux réunissent les personnes impliquées (chef du service régional de la formation et du développement, proviseurs et proviseurs-adjoints, coordonnateurs de filières) ;
- l'évaluation : des sessions de formation permettent aux présidents et présidents-adjoints de jury, ainsi qu'aux responsables régionaux d'examen, de s'approprier le référentiel d'évaluation ;
- l'appropriation des référentiels et des points spécifiques rénovés : le plan national de formation propose des actions de formation à destination des équipes pédagogiques. Les plans régionaux de formation complètent l'offre nationale en fonction de besoins régionaux spécifiques ;
- la diffusion de documents pédagogiques et la mutualisation des ressources et des pratiques : une plate-forme collaborative est accessible à partir du site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole www.chlorofil.fr. Elle comprend quatre espaces de travail : un espace de communication (textes, informations...) validés par la DGER - un espace de recommandations de l'inspection et de mise à disposition de ressources validées par l'inspection - un espace de mutualisation de ressources et de pratiques - un espace de professionnalisation.

L'accompagnement des prochains diplômés rénovés (en particulier les brevets de technicien supérieur agricole en aquaculture et en service en espace rural, ainsi que le baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'exploitation agricole" et le brevet professionnel "responsable d'exploitation agricole") se structurera selon le même processus.

Les établissements nationaux ayant une mission d'appui à l'enseignement agricole (ENFA, ENESAD, Montpellier SupAgro, Agrocampus, CNPR, Bergerie nationale) sont, avec l'inspection, les principaux acteurs de cet accompagnement. L'ENFA assure la fonction de coordination.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la formation des équipes de direction à l'animation des équipes et à la conduite de projets, notamment dans la perspective du renouvellement des projets d'établissement.

La formation des personnels de l'enseignement supérieur agricole

La plus importante contribution du Ministère au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire est constituée par les emplois publics travaillant dans ces écoles. Chaque année, le programme 142 finance en effet plus de 2600 emplois, pour une masse salariale de plus de 150 M€. A titre de comparaison, le total des subventions de fonctionnement et d'investissement versées chaque année représente 50 M€ environ.

La tutelle et les établissements doivent donc plus que jamais s'atteler à mettre en place une gestion des ressources humaine, fondée :

- sur l'adéquation des emplois, des besoins et des compétences,
- sur la gestion prévisionnelle des emplois,
- sur la gestion des parcours professionnels au sein de l'enseignement supérieur français comme au sein du ministère en charge de l'enseignement agricole,
- sur l'adaptation constante des emplois et des structures.

Parmi les objectifs poursuivis, figure la mise en place d'un dispositif de formation des personnels d'encadrement supérieur dans les plans de formation des établissements. De plus, les personnels sur poste de direction pourront bénéficier de certains modules de formations communs avec les personnels de direction du ministère, à l'ENESAD.

● L'enseignement supérieur agricole

Les pôles de compétences de l'enseignement supérieur agricole et la contractualisation avec les établissements

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole, engagée depuis 2003, s'est traduite par plusieurs réformes de fond, désormais concrètes.

Les pôles de compétences se structurent progressivement

La politique de constitution des pôles de compétences a permis de réorganiser depuis 2004 les liens entre les 25 établissements d'enseignement supérieur agricole publics et privés, les centres de recherche, surtout de l'INRA et du Cemagref, et les organismes de développement. Ces pôles se sont essentiellement organisés sous forme de Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) entre fin 2005 et mai 2007. Ce projet ambitieux a pour objectif d'offrir un ensemble de formations de haut niveau dans le domaine des Sciences et Technologies du Vivant et de l'Environnement, lisible et compétitif à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Sept pôles ont ainsi été constitués :

- quatre portés par des établissements sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : les pôles francilien, montpellierain, Ouest et Rhône-Alpes Massif central ;
- trois construits en partenariat avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche : les pôles dijonnais, lorrain et toulousain.

Dans ces pôles, l'enseignement supérieur agricole a lié d'autres partenariats et participe à deux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) comme membre fondateur, à Paris (Paris Tech), et Rennes (Université européenne de Bretagne).

Une démarche de même nature, mais essentiellement avec des établissements du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a été entreprise avec deux établissements de l'enseignement supérieur agricole, l'école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB) et l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES). Les établissements se sont ainsi insérés dans la politique de site locale et sont maintenant soit membre fondateur d'un PRES (ENITAB), soit en voie de rattachement avec l'Université (ENGEES).

Les établissements d'enseignement supérieur public se regroupent

Au sein de cette réorganisation importante en pôles de compétences, initiée avant la loi de 2006 réorganisant les Universités, l'enseignement supérieur agricole a réussi une réforme essentielle et originale en France, des fusions d'écoles à Paris (INA-PG,

ENSIA de Massy, ENGREF) et à Montpellier (ENSAM, CNEARC) pour donner naissance à deux grands établissements à visibilité européenne AgroParisTech et Montpellier SupAgro au 1er janvier 2007. La création de deux nouveaux grands établissements est en préparation, avec d'une part la fusion de l'ENSA Rennes et de l'Institut national d'horticulture d'Angers et d'autre part, le regroupement de l'ENESA Dijon et de l'ENSBANA (École Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation).

La première vague de contractualisation se termine, la seconde se met en place

Prévue par le Code de l'Education et le Code Rural, cette politique concrétise l'évolution nécessaire des relations de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) avec les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole qui doivent passer d'un mode purement tutélaire, où l'Etat contrôle et sanctionne, à un mode contractuel, basé sur la négociation et une vision partagée des évolutions à venir.

Un contrat, établi en général pour quatre ans sur la base du projet de l'établissement, porte sur les moyens budgétaires programmés, l'offre pédagogique, la structuration de la recherche et le patrimoine des établissements. Précédé d'une analyse des demandes de chaque établissement, il fait l'objet, en cours de réalisation, d'un bilan de la part de l'établissement et d'une évaluation de la part de la DGER.

La première vague de contrats a concerné la plupart des établissements publics, et environ un tiers de la subvention de fonctionnement qui leur est accordée. Le calcul de l'autre part de la subvention de fonctionnement repose en effet sur une matrice de calcul dite "CERES" (critères d'évaluation et de répartition dans l'enseignement supérieur), portant sur des données analytiques. Cette première vague arrive à échéance en 2007 pour les premiers.

La campagne contractuelle qui lui succède en 2007 est marquée par un contexte législatif sensiblement différent. La mise en œuvre de la LOLF, devenue effective au premier janvier 2006, et l'intervention de la loi programme sur la recherche du 18 avril 2006 créent un contexte favorable pour renforcer le rôle du contrat, instrument de pilotage et de dialogue entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et ses établissements d'enseignement supérieur.

Afin de préparer cette action, un audit de la première vague est en cours, piloté par le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. La DGER prépare en parallèle un document d'orientation stratégique de la contractualisation, ces deux démarches devant converger en septembre. Un audit de modernisation vient aussi d'être rendu sur ce sujet.

Conformément aux recommandations de l'audit interministériel réalisé dans le cadre de la modernisation de l'Etat, les contrats conclus avec les établissements sont désormais articulés avec les projets des pôles de compétences. Ils en préciseront les objectifs et définiront des indicateurs de performance mesurables et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs. Il est probable que l'ensemble de la dotation de fonctionnement sera contractualisée. Ils se déclineront en six axes majeurs : formation, recherche et valorisation, stratégie internationale, vie étudiante, stratégie documentaire et management contractuel.

La politique contractuelle confortera le pilotage par objectifs, dont les entretiens de gestion sont la déclinaison annuelle. Ceux-ci permettent le suivi annuel des performances relatives aux objectifs affichés, ainsi que l'ajustement des moyens octroyés aux établissements pour l'année concernée.

La recherche dans l'enseignement supérieur agricole

Les thématiques emblématiques des pôles

Dans le domaine de la recherche, la mise en place des pôles de compétences doit permettre une meilleure structuration des thématiques de recherche menées par les acteurs de l'enseignement supérieur.

Cette politique devra aboutir à une plus grande concentration des activités sur quelques thématiques emblématiques, assurant de ce fait une qualité et une lisibilité des travaux de recherche au niveau national et international. Ces thématiques consacreront les principales spécialités des pôles associant les établissements de l'enseignement supérieur agricole et les organismes de recherche.

Ces démarches permettront le resserrement des liens entre formation et recherche. En effet, par leur caractère attractif au niveau scientifique et par leur meilleure visibilité (notamment internationale), ces thématiques contribueront à amener de jeunes étudiants vers la formation par la recherche et conduiront à une augmentation du nombre de doctorants dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole.

Le développement de partenariats

En 2007, les trois quart des 150 unités de recherche de l'enseignement supérieur agricole (non compris les activités scientifiques individuelles) ont développé des partenariats institutionnels avec des organismes de recherche (principalement avec l'INRA, le CEMAGREF, le CNRS et les universités), sous la forme d'unités mixtes regroupant des enseignants chercheurs et des chercheurs. Cette politique de rapprochement avec les organismes de

recherche sera poursuivie, pour limiter le nombre d'unités dont la faible taille et l'isolement réduisent la capacité à produire des travaux de recherche de qualité.

Le partenariat avec des acteurs économiques sera également encouragé afin d'assurer la valorisation de la recherche, notamment par le transfert des savoirs vers le domaine industriel et commercial (par exemple sous la forme de brevets). Cette valorisation des travaux de recherche constitue plus que jamais une priorité, tant dans la perspective d'une croissance économique durable qu'au regard de l'objectif visant à se prémunir contre les risques sanitaires émergents.

Les moyens financiers

Pour 2007/2008, les modalités de financement de la recherche dans l'enseignement supérieur agricole, par le ministère de l'agriculture et de la pêche, resteront inchangées :

- subventions annuelles versées aux unités de recherche ;
- soutien d'actions ponctuelles en faveur de la recherche (équipements scientifiques, aides aux formations doctorales et post-doctorales principalement sous forme de bourses), dans le cadre des contrats quadriennaux signés par les établissements avec l'Etat ou bien dans le cadre des contrats de projets Etat-Région ;
- primes incitatives pour l'encadrement doctoral et les travaux de recherche (PEDR).

**Les données essentielles
pour l'année scolaire
2007-2008**

Les données essentielles pour l'année scolaire 2007-2008

L'organisation générale de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole relève du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche depuis la création de celui-ci. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 lui attribue 5 missions à savoir :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation du milieu rural ;
- contribuer à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- participer aux actions de coopération internationale notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Les diplômes auxquels prépare l'enseignement agricole, sont les suivants :

- Niveaux I et II : licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires, paysagistes, doctorats.
- Niveau III : BTS (Brevet de Technicien Supérieur Agricole).
- Niveau IV : BTA (Brevet de Technicien Agricole), baccalauréats professionnel, technologique et général.
- Niveau V : CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BEPA (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles), BPA (Brevet Professionnel Agricole).

L'enseignement agricole est dispensé dans des établissements publics et privés implantés sur tout le territoire national.

L'enseignement agricole technique public accueille 40% des effectifs et s'organise de la façon suivante. Les lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) et les lycées

professionnels agricoles (LPA) dispensent les formations scolaires techniques. Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et les centres de formation d'apprentis (CFA) assurent les formations continues pour adultes et les formations par apprentissage.

L'enseignement agricole technique privé intègre 60% des effectifs. L'enseignement technique relève de trois fédérations : le CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé), l'UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation), l'UNREP (Union nationale rurale d'éducation et de promotion) liées par contrat avec l'État.

L'équivalent du rectorat dans les régions est la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) par l'intermédiaire de son Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) ; pour les DOM-TOM, il s'agit du Service de la Formation et du Développement (SFD) de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF).

L'enseignement agricole supérieur forme des ingénieurs, des paysagistes, des vétérinaires, des enseignants, des chercheurs et des cadres spécialisés. Les formations sont délivrées par 15 établissements publics et 7 écoles d'ingénieurs privées sous contrat avec l'État.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - DGER - exerce les compétences du ministère de l'agriculture relatives à l'enseignement général, technologique et professionnel agricole, la formation continue agricole, à l'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager, à la recherche et au développement.

Les effectifs

Les premières indications relatives aux chiffres de la rentrée 2007 montrent une faible variation selon les régions et les filières qui devrait se traduire globalement par une stabilité des effectifs, dans l'enseignement technique.

Pour mémoire, l'enseignement agricole accueille

175 473
élèves dans
l'enseignement
technique, France
métropolitaine +
DOM-TOM

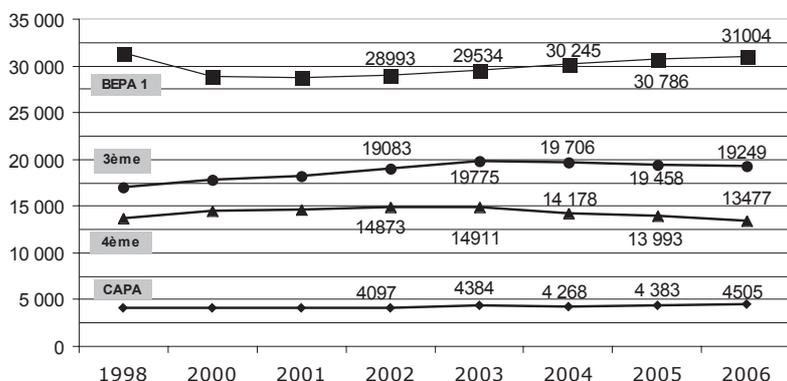
30 184
apprentis

13 331
étudiants
et stagiaires
dans
l'enseignement
supérieur

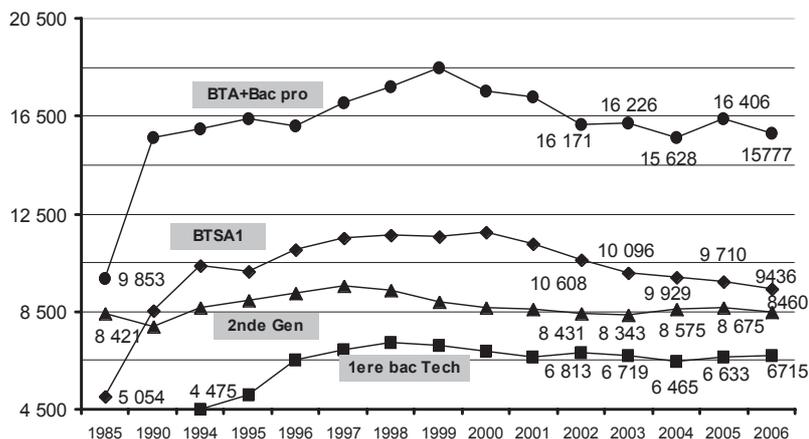
115 000
stagiaires en
formation continue
soit 15,6 millions
d'heures
stagiaires

● En formation scolaire

Flux d'entrée du niveau V et VI



Flux d'entrée des niveaux IV et III



Jusqu'en 2003 : France métropolitaine + DOM TOM ; à partir de la rentrée scolaire 2004 : France métropolitaine + DOM.

Source : DGER - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Répartition des élèves dans les formations professionnelles par secteur professionnel (2006-2007)

En 2006, la répartition des effectifs des formations professionnelles dans les quatre grands secteurs est la suivante :

- Secteur des services : 44,7% des effectifs des formations professionnelles et 51 027 jeunes.

Décomposition :

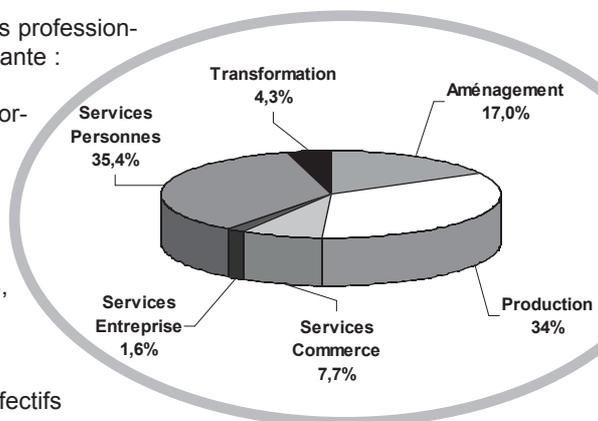
Services aux personnes : 35,4%
soit 40 354 jeunes, en augmentation de +3,4%

Commercialisation : 7,7%
soit moins de 9 000 jeunes en diminution de 1,8%,
Services aux entreprises : 1,6%
soit moins de 2 000 jeunes en baisse de 11,8%.

- Secteur des productions agricoles : 34 % des effectifs
soit 38 620 jeunes en baisse de 2,4 %.

- Secteur de l'aménagement : 17 % des effectifs soit 19 402 jeunes en hausse sensible de 0,2%.

- Secteur de la transformation : 4,3% soit 4 870 jeunes en stabilité.



Catégories socioprofessionnelles des familles

En 2006, la répartition des jeunes par catégories sociales est la suivante :

- milieu agricole : 15,4 %
- ouvriers et employés : 44,1 %
- cadres et professions intermédiaires : 20 %
- artisans, commerçants et chefs d'entreprise : 8,5 %.

Evolution de 1985 à 2006 des catégories socioprofessionnelles (en %)

année scolaire	France métropolitaine + DOM +TOM					France métropolitaine + DOM		
	1985	1990	1994	1998	2004	2004	2005	2006
Agriculteurs et salariés agricoles	42,4	35,9	24,9	20,9	17,0	17	16,2	15,4
Ouvriers et employés	28,2	31,0	37,9	40,9	43,0	43,2	43,9	44,1
Cadres et professions intermédiaires	12,7	13,4	15,9	18,0	19,7	19,9	19,7	20,0
Artisans et commerçants	8,0	8,4	8,5	8,4	8,2	8,20	8,4	8,5

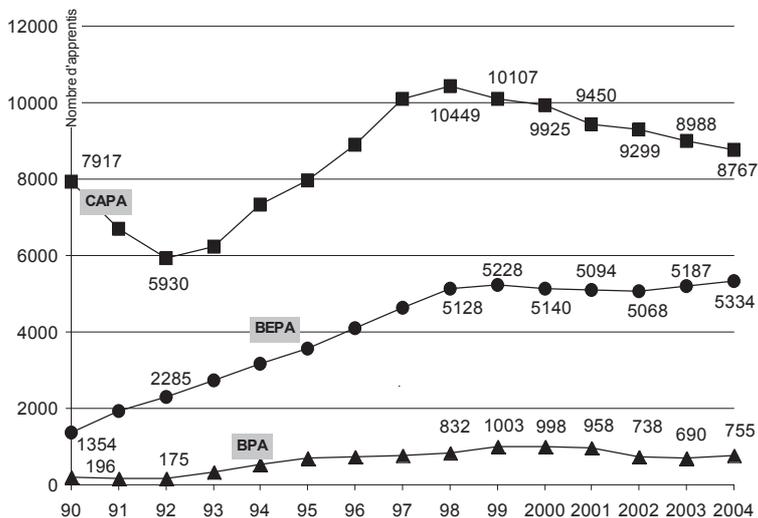
Source : DGER -
Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche

● En apprentissage

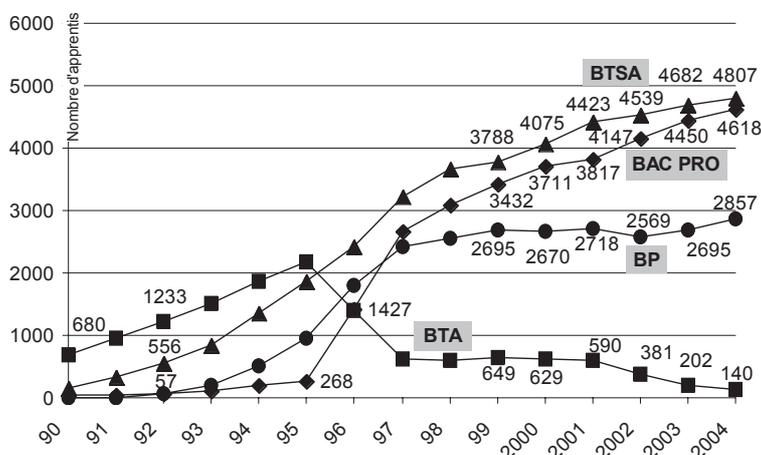
En 2006, l'enseignement agricole comptait 30 184 apprentis. En 2007, les effectifs devraient avoisiner les 32 000 soit afficher une progression de 6%.

Malgré une augmentation des effectifs féminins (+5%), la population des apprentis reste très masculine : 24 304 garçons (80,5%) et 5 880 filles (19,5%).

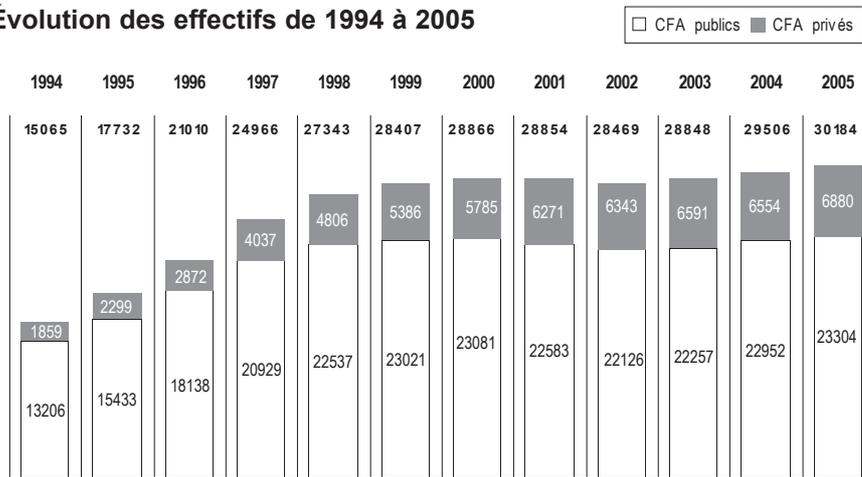
Évolution des effectifs du niveau V



Évolution des effectifs du niveau IV et III



Évolution des effectifs de 1994 à 2005



Source : DGER -
Ministère de
l'Agriculture
et de la Pêche

● En formation professionnelle continue

En 2005, 115 000 stagiaires ont suivi 15,6 millions d'heures de formation dont 59,4% dans le secteur public et 40,6% dans le secteur privé.

Ces formations concernent à 65% les secteurs professionnels de la production et de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement.

La part des fonds publics représente les deux tiers du financement global des formations, ces fonds provenant essentiellement des conseils régionaux (84%). Par ailleurs, les fonds mutualisés constituent 42% du financement d'origine privé.

Répartition des origines des financements de la formation professionnelle continue :

Fonds publics : 67,1 ME

Fonds privés : 38,1 ME

TOTAL : 105,2 ME

● En formation supérieure

Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires diplômés dans le supérieur long en 2006 par familles de métiers

	Formations de base diplômantes			Formations de 3e cycle (formations initiales et continues)		Total
	Formations initiales	Formations en apprentissage	Formations continues	Doctorants	DNMP, DNMR mastères, CEAV, DESV	
Diplômés des écoles publiques d'ingénieurs	1369	25	66	129	474	2063
Diplômés des écoles privées d'ingénieurs	834	71	20	0	17	942
Diplômés des écoles nationales vétérinaires	444	0	0	0	147	591
Diplômés paysagistes	35	0	0	0	9	44
Enseignants PLP et PCEA	259	0	0	0	12	271
Total	2941	96	86	129	659	3911

Source : DGER -
Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche

Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires inscrits en 2006-2007 par familles d'écoles

Noms des familles d'écoles	Formations de base diplômantes			Formations de 3e cycle		Total
	Formations initiales	Formations en apprentissage	Formations continues	Doctorants	DNMP, DNMR mastères, CEAV, DESV	
Écoles nationales supérieures agronomiques (ENSA) et assimilées (1)	1822	68	25	600	620	3135
Écoles nationales d'ingénieurs des travaux (ENIT) et assimilées (2)	2086	0	134	0	164	2384
Écoles nationales vétérinaires (ENV) (3)	1872	0	0	0	252	2124
École nationale supérieure du paysage (ENSP) (4)	171	0	0	0	18	189
École nationale de formation agronomique (ENFA)	68	0	0	0	16	84
Écoles d'application et de spécialisation (5)	196	0	10	62	101	369
Centres de 3e cycle	3		0	0	37	40
Écoles privées (6)	4099	310	27	0	59	4495
Total	10317	378	196	662	1267	12820
Total corrigé *	10317	378	196	662	1134	12687

*Ce total est ajusté pour prendre en compte les étudiants inscrits simultanément en formation initiale et en formations de 3ème cycle.

(1) Écoles nationales supérieures agronomiques et assimilées (ENSA)

- Agro Paris Tech : 43 des 165 étudiants préparant un DNM (master) sont en dernière année de formation d'ingénieur.
- Montpellier Sup Agro : 15 des 52 étudiants préparant un DNM et 12 des 28 étudiants préparant un DNO sont en dernière année de formation d'ingénieur.

(2) Écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilées (ENIT)

- Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD) : 21 des 107 étudiants préparant un DNM sont en dernière année de formation d'ingénieur.
- École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (ENITIAA) : les 15 étudiants préparant un DNM sont en dernière année de formation d'ingénieur.
- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) : 4 des étudiants

préparant un DNM sont en dernière année de formation d'ingénieur.

(3) Écoles nationales vétérinaires (ENV)

- École nationale vétérinaire d'Alfort : 1 des 8 étudiants préparant un DNM est en formation de vétérinaire.
- École nationale vétérinaire de Nantes : 1 étudiant préparant un DNM est en formation de vétérinaire.

(4) École nationale supérieure du paysage (ENSP)

- 7 des 18 étudiants préparant un DNM sont en dernière année de formation de paysagiste.

(5) Écoles d'application et de spécialisation

- École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF) : 10 des 28 étudiants préparant un MS sont en dernière année de formation d'ingénieur.

(6) Écoles privées d'ingénieurs

- École supérieure d'agriculture d'Angers (ESA) : 4 des 57 étudiants préparant un DNM sont en dernière année de formation d'ingénieur.

Source : DGER -
Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche

Les résultats aux examens

		session 2003	session 2004	session 2005	session 2006	session 2007
CAPA	présents	5 289	5 505	5 918	6 145	5 989
	admis	4 391	4 639	4 985	5 063	5 064
	% de réussite	83%	84,3%	84,2%	82,4%	84,6%
BEPA	présents	27 685	27 795	28 245	29 175	28 945
	admis	22 639	22 708	23 564	24 004	23 453
	% de réussite	82%	81,7%	83,3%	82,3%	81,0%
BTA	présents	7 045	5 896	5 547	5 789	1 821
	admis	5 086	4 639	4 478	4 192	1 313
	% de réussite	72,2%	78,7%	80,7%	72,4%	72,1%
BAC PRO AGRI et E.NAT.	présents	10 457	10 707	10 950	11 010	14 806
	admis	8 540	8 675	8 738	8 870	11 955
	% de réussite	81,7%	81,0%	79,8%	80,6%	80,7%
BAC S	présents	1 649	1 578	1 603	1 759	1 715
	admis	1 416	1 310	1 279	1 527	1 448
	% de réussite	86%	83,0%	79,8%	86,8%	84,4%
BAC TECHNO	présents	6 761	6 937	6 870	6 602	6 631
	admis	5 159	5 298	5 352	5 046	5 331
	% de réussite	76,3%	76,4%	77,9%	76,4%	80,4%
BTSA	présents	14 378	13 875	13 444	12 985	12 457
	admis	10 508	10 128	9 630	9 377	8 739
	% de réussite	73,1%	73,0%	71,6%	72,2%	70,2%
TOTAL	présents	73 264	72 293	72 577	73 465	72 364
	admis	57 739	57 397	58 026	58 079	57 303
	% de réussite	78,8%	79,4%	80,0%	79,1%	79,2

Les résultats provisoires de juin 2007 intègrent tous les résultats des examens sauf ceux des filières de l'Éducation nationale proposées par les établissements agricoles pour les BAC PRO, BAC TECHNO et le BAC S de Martinique.

Source : DGER -
Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche

L'insertion professionnelle

En 2006, les deux enquêtes ont porté sur les sortants 2000-2002 des niveaux Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) et Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

Diplôme	enquête	Insertion			Chômage		
		filles	garçons	total	filles	garçons	total
CAPA	2005	56,0	74,0	65,7	36,6	20,9	28,0
	2003	51,4	82,5	65,5	37,8	12,6	25,5
BEPA	2006	71,8	84,7	76,5	18,9	9,0	15,2
	2004	74,7	84,4	78,3	17,1	9,8	14,2
BTA	2005	82,2	85,4	82,9	9,3	7,1	8,8
	2003	82,2	88,9	83,6	8,2	6,3	7,8
Bac Pro	2005	84,3	94,5	92,1	10,6	4,1	5,6
	2003	86,7	94,8	93,3	7,4	2,5	3,4
BTSA	2004	86,4	92,5	90,3	7,6	4,0	5,3
	2002	89,1	93,1	91,7	7,0	4,2	5,2

Source : DGER - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Les BTSA sortants de la voie scolaire

Taux d'insertion global : 90,3% (91,7% en 2004, 93% en 2002).

Le secteur d'activité des productions agricoles s'accroît de 2,9 points et demeure le premier débouché des BTSA (25,2%).

Près de la moitié des jeunes exerce une profession intermédiaire : technicien, technico-commercial, agent de maîtrise.

Les poursuites d'études des diplômés sont en augmentation et atteignent 49,4%.

Pour la première fois, les études courtes sont nettement moins fréquentes que les études longues. Ceux qui entreprennent des études longues sont 88,2% (81,7% en 2000) à obtenir un diplôme de niveau II (licences professionnelles, maîtrises...).

Les BTSA sortants de l'apprentissage

Taux d'insertion des diplômés : 95,8%.

Les BEPA sortants de la voie scolaire

Les entrées dans la vie active avec ce seul diplôme diminuent légèrement : 35,7% contre 37 % en 2004. Elles concernent 43,6% des filles et le plus souvent dans les secteurs de la santé-social et du commercial. Les garçons (27,1%) occupent plutôt des emplois d'ouvriers dans l'agriculture et le paysage d'abord, dans les autres secteurs ensuite.

Taux d'insertion : 76,5 (78,3% en 2004).

Les poursuites d'études (84%) :

Elles augmentent encore avec 84% des diplômés (82,3% en 2004). La réussite au niveau IV se stabilise et concerne 76,6% d'entre eux. Un jeune sur 4 titulaire du BEPA mènera des études supérieures (niveau III).

Les BEPA sortants de l'apprentissage

Taux d'insertion : 85,6

Poursuite d'étude : 57%

En 2005, les deux enquêtes ont porté sur les sortants 2000-2001 des niveaux CAPA et Baccalauréats (niveaux IV).

Les CAPA sortants de la voie scolaire

Dans un contexte où l'emploi se dégrade (presque plus d'emplois aidés), le taux d'insertion reste stable.

Les poursuites d'études sont assez stables et concernent 71,6% des élèves diplômés.

75% restent dans la voie scolaire.

La réussite est un peu moins bonne qu'à l'enquête précédente mais les diplômés du CAPA qui accèdent à un niveau IV sont plus nombreux.

Les CAPA sortants de l'apprentissage

Taux d'insertion : 83,3%.

Poursuite d'études : 53,8% .

Principaux résultats concernant les sortants des diplômes de niveau IV par la voie scolaire

L'insertion professionnelle concerne 77% des anciens élèves diplômés du Bac professionnel ainsi que 71,3% des anciens élèves issus du BTA.

Les bacheliers scientifiques et technologiques sont très peu concernés en raison de leur taux élevé de poursuites d'études.

Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à la recherche d'un emploi et connaissent une très bonne insertion (92,1%) Un jeune sur quatre est agriculteur ou aide familial. Mais un jeune sur deux est ouvrier et la moitié dans l'agriculture ou dans le secteur du paysage.

Les techniciens agricoles (BTA) ont une bonne insertion (82,9%) Les emplois sont très divers mais 67% travaillent dans le secteur de la santé et du social.

Les poursuites d'études concernent :

- 49,6% des BTA diplômés, dans le secteur paramédical ou social surtout.

- 47,5% des bacheliers professionnels, nombreux à choisir un BTSA ACSE ou Aménagement paysager.

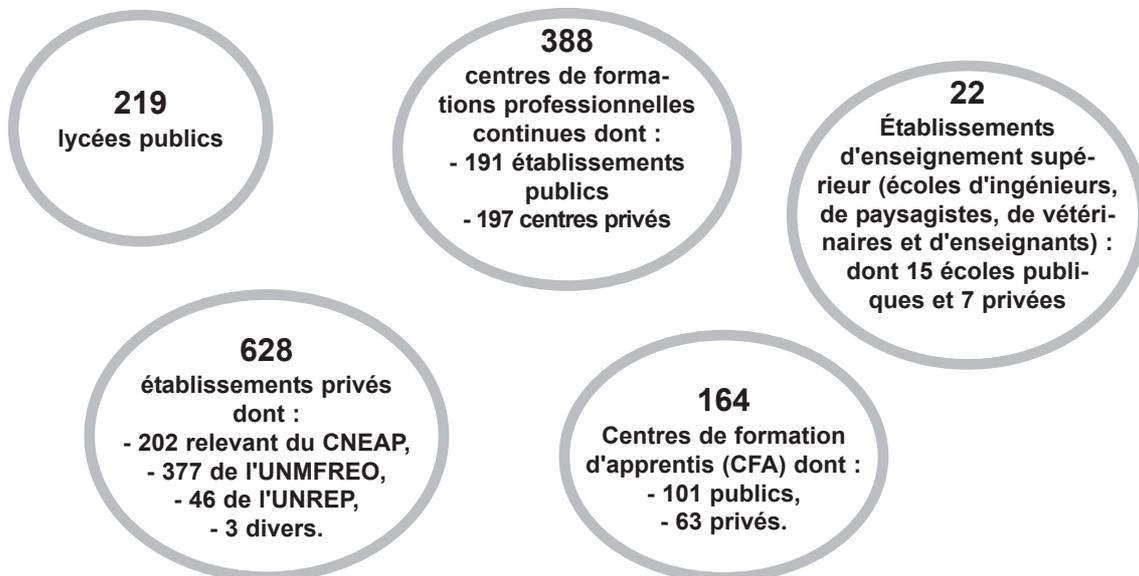
- 94,8% des bacheliers technologiques qui choisissent en grande majorité un BTSA (autour de 89%, comme en 1999) et 98,3% des bacheliers scientifiques qui ne sont que 39% à poursuivre en BTSA en 2001 (48,8% en 1999).

Principaux résultats concernant les sortants des diplômes de niveau IV par la voie de l'apprentissage

Taux d'insertion : 93,7% (BTA) ; 92,9% (BAC PRO).

Les établissements

L'enseignement agricole comprend : 847 établissements d'enseignement technique et 22 établissements d'enseignement supérieur qui se répartissent de la façon suivante :



Les personnels

Enseignement technique agricole public :

• Personnels de direction :	333
• Ingénieurs :	565
• Enseignants :	6819
• Inspecteurs :	71
• Personnels d'éducation et de surveillance :	1357
• Personnels administratifs et ouvriers :	4061
• Personnels de laboratoire :	230
• Personnels de santé :	152
	soit 13588 agents (chiffres 2006)

Enseignement technique agricole privé :

- Nombre d'enseignants contractuels de droit public (Temps plein : CNEAP+UNREP) : .4 963
- Nombre de formateurs rythme approprié (MFR + UNREP) :4 596

Enseignement supérieur agricole public :

• Enseignants :	1 002
• Personnels techniques :	1 257
• Personnels administratifs :	437
	soit 2 696 agents (PLF 2006)

Suivi de la mise en oeuvre du 4ème schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole

La révision du 4ème schéma prévisionnel national des formations a conduit à préciser les objectifs et à modifier la présentation de certains indicateurs. Les indicateurs qui ont pu être calculés associent les données relatives aux populations scolaire et apprentie ; dans ce cas la dernière année connue est 2005-2006. Pour les données qui concernent la seule population scolaire la dernière année connue est 2006-2007.

Objectif

Assurer un bon taux d'insertion professionnelle des jeunes

Indicateur SPNF

Taux d'insertion professionnelle par diplôme 4 ans après la sortie

Diplôme	2006* Réalisation élèves	2006* Réalisation apprentis	2006* Réalisation global	2009 C i b l e global
CAPA	65,7	83,3	75,3	> = 76,0
BEPA	76,5	89,0	77,6	> = 80,0
BTA	82,9	93,7	88,9	> = 88,0
Bac pro	92,1	92,9	88,9	> = 88,0
BTSA	90,3	95,8	91,4	> = 93,0

à Ces taux sont mesurés à partir d'enquêtes exhaustives réalisées 45 mois après la sortie des élèves inscrits en classes terminales d'une filière de diplôme. Chaque filière est enquêtée tous les deux ans.

Les taux d'insertion sont établis pour les diplômés "unique" de chaque filière (sans poursuite d'études ou sans obtention d'un diplôme de niveau supérieur).

* 2005 pour CAPA et BTA/bac pro

Objectif

Favoriser l'élévation des niveaux de qualification

Indicateur SPNF

Taux de poursuite d'études

Diplôme	2006* Réalisation élèves	2006* Réalisation apprentis	2006* Réalisation global	2009 C i b l e global
CAPA	71,6	53,8	62,5	> = 62,0
BEPA	84,0	56,9	82,0	> = 82,0
BTA	68,1	41,9	54,3	> = 54,0
Bac pro	47,5	37,5	54,3	> = 54,0
BTSA	49,4	27,7	45,8	> = 45,0

* 2005 pour CAPA et BTA/bac pro

Objectif

Assurer un bon taux de réussite aux examens

Indicateur SPNF

Taux de réussite aux examens

filière professionnelle

	2006	2006	2006	2006	2006	2009
% admis/ présents	Réalisation production	Réalisation aménagement	Réalisation IAA	Réalisation services	Réalisation global	Cible global
CAPA	83,4	78,6	SO	89,2	83,2	> = 84,0
BEPA	83,3	76,9	84,0	83,5	82,4	> = 83,0
BTA	78,1	78,2	74,6	72,1	72,6	NS
Bac pro	82,5	75,6	79,2	82,4	80,6	> = 80,0
BTSA	71,3	69,8	80,7	74,5	72,3	> = 73,0

filière générale ou technologique

	2006	2009
% admis/ présents	Réalisation	Cible
bac techno	76,4	> = 76,5
bac S	87,0	> = 80,0

Un objectif supplémentaire a été introduit dans le 4ème SPNF révisé, relatif à la mesure de la satisfaction des usagers (élèves et parents d'élèves). Un travail méthodologique est en cours.

Objectif

Maintenir le recrutement en 4ème et 3ème

Indicateur SPNF

% d'élèves en classes de 4ème ou 3ème

	2006	2009
	Réalisation	Cible
%	18,8	> = 18,0

Objectif

Développer prioritairement le recrutement en seconde générale et technologique

Indicateur SPNF

% d'élèves en classe de seconde générale et technologique

	2006	2009
	Réalisation	Cible
%	4,9	> = 5,0

Objectif

Conforter la filière conduisant au baccalauréat scientifique

Indicateur SPNF

% d'élèves en filière S

	2006	2009
	Réalisation	Cible
%	2,1	> = 2,2

Objectif

Développer la filière conduisant au baccalauréat technologique

Indicateur SPNF

% d'élèves en filière de baccalauréat technologique

	2006	2009
	Réalisation	Cible
%	7,7	> = 8,0

Objectif

Réduire, maintenir ou développer au niveau national les effectifs des formations professionnelles par secteur en formation initiale

Indicateur SPNF

% effectifs élèves et apprentis par secteur professionnel

	2005	2005	2005	2009
Secteur	Réalisation élèves	Réalisation apprentis	Réalisation global	Cible global
Production	34,8	48,9	37,7	> = 35,0
Transformation	4,3	4,3	4,3	> = 4,5
Aménagement	17,0	39,0	21,5	> = 21,0
Services	43,9	7,8	36,5	> = 36,5

Les valeurs retenues comme cible concernent une population d'élèves et apprentis et ménagent une marge d'adaptation de 3%. Le suivi de cet objectif est complété par la mise en place de l'indicateur suivant.

Indicateur SPNF

% effectifs élèves et apprentis par niveau dans chaque secteur professionnel

	2005	2005	2005
	Réalisation niveau V	Réalisation niveau IV	Réalisation niveau III
Production	52,5	28,3	19,2
Transformation	29,1	23,2	47,7
Aménagement	54,7	23,6	21,7
Services	64,1	28,8	7,1
dont :			
services aux personnes	68,8	29,5	1,7
services aux entreprises	49,7	26,9	23,4

Objectif

Développer les structures de formation permettant l'accès à l'enseignement supérieur long

Indicateur SPNF

Nombre de classes permettant l'accès à l'enseignement supérieur long et effectifs des élèves

	2006	2006	2009	2009
	réalisation classes	réalisation élèves	cible classes	cible élèves
Post BTSA (1 an)	12	235	12	> = 264
Pré licence (1 an)	2	27	2	> = 48
BCPST + TB (2 ans)	8	252	> =12	sans objet

*BCPST : biologie, chimie, physique et sciences de la terre ;
TB : technologie biologie

Objectif

Développer la validation des acquis de l'expérience

Indicateur SPNF

Nombre de diplômes délivrés par la VAE par niveau et par an

2006	
Réalisation	
Niveau V	201
Niveau IV	246
Niveau III	190

Enquêtes de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a lancé en avril 2007, deux enquêtes de satisfaction auprès des usagers de l'enseignement agricole. Cette opération s'inscrivait dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, fixée par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF). La première avait pour objectif d'évaluer l'appréciation des élèves et des étudiants ainsi que celle des parents par rapport à la qualité de l'accueil, de la formation et du suivi dans les établissements publics d'enseignement agricole.

La seconde a été mise en place pour connaître la satisfaction des élèves et des étudiants quant au stage qu'ils ont effectué à l'étranger pour leur formation.

Les questionnaires étaient disponibles sur internet pour permettre aux jeunes de les remplir directement en ligne chez eux ou dans leur établissement. Pour la première enquête, le questionnaire a été également envoyé par les directeurs des établissements à tous les parents.

Pour l'enquête de satisfactions des usagers, les principaux enseignements sont les suivants :

Une mobilisation importante des établissements pour cette enquête puisque plus de 20 000 réponses ont été enregistrées dans 184 établissements :

- 2/3 de réponses viennent des élèves et des étudiants,
- 1/3 des parents,
- 95% des réponses proviennent de 50% des établissements mais avec une bonne représentativité :
 - des différentes filières de formation,
 - des catégories d'établissements (LEGTA et LPA),
 - de l'ensemble des régions.

Un taux global de satisfaction de 72 %, mais un écart de 8 % entre les parents qui portent une appréciation plus positive que les élèves et étudiants.

- Les domaines qui donnent le plus satisfaction sont l'accueil et la qualité de la formation.
- Le domaine le moins satisfaisant étant la qualité de vie dans les établissements. L'internat qui concerne environ 50% des élèves, constitue souvent un sujet d'observations de la part des usagers.

Pour l'enquête de satisfaction des stagiaires à l'étranger, 374 réponses ont été obtenues. Les stagiaires expriment en général des commentaires très favorables pour ces stages à l'étranger et le taux global de satisfaction est de 82 %.

Les domaines pour lesquels les appréciations sont les plus favorables sont l'adéquation entre le stage et la formation, les acquis humains et culturels et l'accueil sur le lieu de stage.

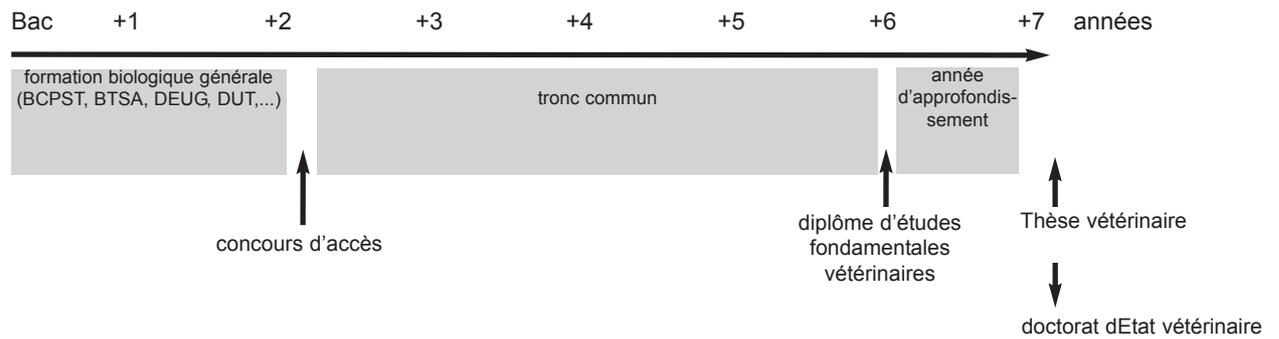
Les domaines jugés moins satisfaisants les conditions matérielles et financières et la préparation du stage.

Annexes

Programme prévisionnel de rénovation des BTSA

1 semestre 2007 (janvier à juin)	2 semestre 2007(juillet à décembre)	1 semestre 2008	2 semestre 2008	1 semestre 2009	2 semestre 2009	1 semestre 2010	2 semestre 2010	1 sem. 2011	2 sem. 2011	1 semestre 2012
Rénovation BTS Aqua										
Rénovation BTS SER										
	Application de tronc commun actualisé à toutes les autres options de BTSA									
	Rénovation BTSA Gestion forestière									
	Rénovation BTSA Viti-oenologie									
		Rénovation BTSA Industrie agroalimentaire								
		Rénovation BTSA Anabiotech								
		Rénovation BTSA Aménagements paysagers								
		Rénovation BTSA Gestion et protection de la nature								
		Rénovation BTSA Technico-commercial								
				Rénovation BTSA Productions animales						
				Rénovation BTSA Technologies végétales						
				Rénovation BTSA Génie des équipements						
				Rénovation BTSA Gestion et maîtrise de l'eau						
				Rénovation BTSA ACSE						
				Rénovation BTSA Développement agricole des régions chaudes						
				Rénovation BTSA Production horticole						

Annexe 2



Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche DGER 2007

Les principaux sigles

A	ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	
	ANABIOTEC	ANalyses Agricoles Biologiques et bioTEChnologiques	
	ANLCI	Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme	
	APCE	Agence Pour la Création d'Entreprise	
	APECITA	Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	
B	BEPA	Brevet d'études Professionnelles Agricoles	
	BCPST	Classe préparatoire "Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre"	
	BOP	Budget Opérationnel de Programme	
	BPA	Brevet Professionnel Agricole	
	BRAFAGRI	BRésil Formation AGRicole	
	BTA	Brevet de Technicien Agricole	
	BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole	
C	CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole	
	CEAV	Certificat d'études Approfondies Vétérinaires	
	CEMAGREF	CEntre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts	
	CERES	Critères d'Évaluation et de Répartition dans l'Enseignement Supérieur	
	CFA	Centre de Formation d'Apprentis	
	CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles	
	CGEA	Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole	
	CIO	Centre d'Information et d'Orientation	
	CNEA	Conseil National de l'Enseignement Agricole	
	CNEAP	Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé	
	CNEARC	Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes (Montpellier)	
	CNESERAAV	Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Agronomique, Agro-alimentaire et Vétérinaire	
	CNPR	Centre National de Promotion Rurale	
	CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique	
	CPC	Comité Paritaire Central	
	CPP	Cycle Préparatoire Polytechnique	
	CTPC	Comité Technique Paritaire Central	
	D	DESV	Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires
		DEUG	Diplôme d'Études Universitaires Générales
DGER		Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche	
DNM		Diplôme National de Master	
DNMP		Diplôme National de Master Professionnel	
DNMR		Diplôme National de Master Recherche	
DNO		Diplôme National d'Oenologue	
DRAF		Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt	
DUT		Diplôme Universitaire de Technologie	
E	ECTS	European Community course credit Transfert System	
	ENESAD	Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon	
	ENFA	École Nationale de Formation Agronomique	
	ENGEES	École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg	
	ENGREF	École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts	
	ENIT	École Nationale des Ingénieurs des Travaux	
	ENITA	École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles	
	ENITIAA	École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires	
	ENSA	École Nationale Supérieure Agronomique	
	ENSAM	École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier	
	ENSBANA	École Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation	
	ENSIA	École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires	
	ENSP	École Nationale Supérieure du Paysage	
	ENSV	École Nationale des Services Vétérinaires	
	ENV	École Nationale Vétérinaire	
	EPIDe	Établissement Public d'Insertion de la Défense	
EPLEFPA	Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole		
ESA	École Supérieure d'Agriculture d'Angers		
F	FAO	Food and Alimentation Organization	

G	GéCO GIS	Génération COopération Groupement d'Intérêt Scientifique
I	IAE IGREF INA P-G INRA	Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et Forêt Institut National Agronomique Paris-Grignon Institut National de Recherche Agronomique
J	JNCI	Journées Nationales de la Coopération Internationale
L	LEGTA LFI LPA LOLF	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole Loi de Finances Initiale Lycée Professionnel Agricole Loi Organique relative aux Lois de Finances
M	MFR	Maison Familiale Rurale
O	ONEA	Observatoire Nationale de l'Enseignement Agricole
P	PAIO PCEA PEDR PER PLP PRES	Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation Professeur Certifié de l'Enseignement Agricole primes incitatives pour l'encadrement doctoral et les travaux de recherche Pôles d'excellence rurale Professeur de Lycée Professionnel Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur
S	SPNF SRFD STAV	Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement technique agricole Service Régional de la Formation et du Développement Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (bac techno)
T	TB	Technologie-Biologie
U	UNMFREO UNREP	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation Union Nationale Rurale d'éducation et de Promotion
V	VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

Ministère de l'agriculture et de la pêche
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Mission de l'information et de la communication
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP
tél : 01 49 55 74 16

www.portea.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Mission de l'information et de la communication
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP
Tél. : 01 49 55 74 16
www.portea.fr

Septembre 2007